

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B551-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B551

OBJET : Aménagement du territoire - Entrée de ville de Châteauneuf-le-Rouge - RD7n La Cardeline - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobrier, donne pouvoir à BUCKI Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

08_2_03

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville

Objet : Entrée de ville de Châteauneuf-le-Rouge - RD7n La Cardeline - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de ville ouest de Châteauneuf-le-Rouge RD7n La Cardeline, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux sont achevés et les délais de garantie de parfait achèvement sont expirés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville ».

Par délibération du Bureau Communautaire 2004-B63 du 1^{er} avril 2004 la Communauté du Pays d'Aix décidait de confier à un mandataire la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'entrée de ville de Châteauneuf-le-Rouge sur la RD7n au secteur de La Cardeline.

Un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 25 octobre 2004 par marché à procédure adaptée sous le numéro 5A04M9. Cette opération, référencée 7W par la SEMEPA, a été attribuée pour un montant de rémunération de 33 600 € TTC et une enveloppe prévisionnelle de travaux de 840 000 €. Un avenant a été voté au Bureau communautaire du 23 janvier 2009, notifié le 25 juin 2009, pour une rémunération de la SEMEPA de 41 292,30 € TTC et une enveloppe de travaux de 1 032 307,69 € TTC.

Le programme portait sur la sécurisation du carrefour de la Cardeline et de la RD7n à Chateauneuf-le-Rouge avec la création d'un carrefour giratoire. Cet aménagement a permis d'améliorer les conditions d'accès de la commune, de renforcer la sécurité des usagers et de réduire les vitesses sur ce tronçon de voie. L'opération a également permis l'aménagement d'espaces verts, la réalisation d'un éclairage public et l'aménagement d'arrêts bus.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré. En date du 9 novembre 2012, la SEMEPA faisait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix de 31 770,84 € TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n° 461 du 5 juillet 2013 et a été perçue en date du 30 novembre 2013.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif de cette opération, dont détail ci-dessous :

Montant TTC de l'enveloppe financière (hors rémunération)	1 032 307,69 €
Montant de la rémunération versée à la SEMEPA	41 292.31 €
Recettes SEMEPA	
Avance de la CPA TTC :	1 032 307.69 €
Produits financiers TTC :	25 450.26 €
Total SEMEPA TTC :	1 057 757,95 €
Dépenses SEMEPA:	
<i>Frais Divers</i>	12 731.81 €
<i>Travaux</i>	976 550.05 €
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	36 705.25 €
Titre de Recettes en faveur de la CPA	31 770,84 €
Total TTC :	1 057 757,95 €
Solde opération	0 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2003-A072 du Conseil Communautaire du 28 mars 2003 approuvant la création de l'AP pour un montant de 500 000 €;

VU la délibération n°2004-B63 du Bureau Communautaire du 1^{er} avril 2004 approuvant l'attribution du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage;

VU la délibération n°2005-B089 du Bureau Communautaire du 13 mai 2005 approuvant l'augmentation du coût de l'opération à 873 600 €;

VU la délibération n°2008-A183 du Bureau Communautaire du 12 décembre 2008 approuvant l'augmentation du coût de l'opération à 1 050 000 €;

VU la délibération n°2009-B017 du Bureau Communautaire du 23 janvier 2009 approuvant l'avenant n°1 au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU la délibération n°2010-A137 du Bureau Communautaire du 22 octobre 2010 approuvant l'augmentation du coût de l'opération à 1 080 930 €;

Vu la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 8 novembre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la réalisation des travaux de l'entrée de ville de Chateauneuf-le-Rouge RD7n La Cardeline sur la base du bilan financier fourni ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.



Aix en Provence, le 08 Novembre 2013

**Madame le Président de la Communauté
du Pays d'Aix**
CS 40868

13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos Réf. : DF/RB/n° 146/13



13100146

Objet : - CPA (7W)

- Réhabilitation des Zones d'Activités
- Commune de CHATEAUNEUF LE ROUGE
- Entrée ouest du village « La Cardeline » sur la RD 7N
- Décompte Général Définitif

A l'attention de Monsieur Cyrille GIRARD

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif, conformément au contrat de Mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à l'affaire citée en objet, dont le déroulement financier est le suivant :

Le montant du contrat de mandat :	1.032.307,69 € TTC
Montant des recettes :	1.057.757,95 € TTC
Montant des dépenses définitives :	1.057.757,95 € TTC

L'analyse de ce décompte fait apparaître un solde nul.

Conformément au contrat, nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer quitus, la SEMEPA ayant complètement exécuté les missions prévues.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

OBJET : Aménagement du territoire - Entrée de ville de Châteauneuf-le-Rouge - RD7n La Cardeline - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 DEC. 2013